



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mon authentification renforcée

Je m'authentifie avec un code TOTP

01-10-2026

ETNA
Environnement de Travail
Numérique de l'Agent



Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un code TOTP et pourquoi en utiliser un?	2
2. Prérequis	2
3. S'authentifier avec un code TOTP	2
4. Bonnes pratiques	2
5. Résolution des problèmes	3
6. Conclusion	3

1. Qu'est-ce qu'un code TOTP et pourquoi en utiliser un ?

Un code TOTP est un **code temporaire à usage unique** (Time-Based One-Time Password). Il est dans la plupart des cas généré par une application toutes les 30 secondes et donc valable sur cette durée.

Ce code est notamment utilisé en tant que **second facteur d'authentification pour renforcer la sécurité de comptes informatiques** en ajoutant une étape supplémentaire après le mot de passe.

Le ministère de l'Éducation nationale déploie la double authentification à l'ensemble de ses personnels. Il vous est alors demandé d'utiliser une application sur smartphone générant des codes temporaires à usage unique. Une fois que vous avez activé un second facteur (2FA), vous serez amené(e) à utiliser régulièrement les codes TOTP associés à votre compte professionnel de l'Éducation nationale.

Il existe de nombreuses applications d'authentification, toutes compatibles car reposant sur le même standard international. 💡 Si vous avez déjà une telle application installée sur votre smartphone, vous pouvez l'utiliser. Si ce n'est le cas, nous vous conseillons d'installer l'application 2FA Authenticator, appelée également *2FAS Auth* sous licence libre (*Open Source*).

Ce tutoriel vous guide pas à pas pour vous authentifier avec un code TOTP, en prenant l'exemple de l'application *2FAS Auth*. Les modes opératoires pour les différentes applications mobiles génératives de codes temporaires à usage unique sont similaires.

Attention ! 2 types d'authentification sont possibles : par identifiant + mot de passe OU par clé OTP. **Le second facteur dont il est question ici ne s'applique qu'à l'authentification avec mot de passe.**

2. Prérequis

Pour pouvoir vous authentifier avec un code TOTP, il faut **au préalable** :

1. avoir installé une application générative de code TOTP, par exemple *2FAS Auth* (Cf. tutoriel [Installer l'application générative de codes temporaires à usage unique](#)),
2. avoir associé votre compte professionnel de l'Éducation nationale avec cette application (Cf. tutoriel [J'active un second facteur du type code TOTP](#)).

Lors de l'authentification ou connexion au service auquel vous voulez accéder, il vous faut :

✅ **L'appareil sur lequel vous avez associé votre compte professionnel à l'application générative de code TOTP.**

💡 Pas besoin que le smartphone soit connecté à internet.

3. S'authentifier avec un code TOTP

1. Rendez-vous sur la page de connexion de votre service.
2. Saisissez votre **identifiant et mot de passe**.
3. Un code vous sera demandé régulièrement. Il s'agit alors d'un code TOTP.
4. Ouvrez l'application générative de code TOTP que vous avez associée à votre compte de l'Éducation nationale.
5. Recherchez le code 2FA correspondant. Il sera dans la plupart des cas reconnaissable avec les lettres « EN ».
6. Saisissez ce **code à 6 chiffres** dans la page d'authentification vous le demandant.
7. **Validez** en cliquant sur le bouton bleu.

✅ Vous êtes maintenant connecté(e) de manière sécurisée !

💡 Vous pouvez voir dans la plupart des applications générant ces codes TOTP un indicateur qui vous permet de savoir le nombre de secondes pendant lequel ce code est encore valable.

4. Bonnes pratiques

- **Ne supprimez pas un 2FA à partir de votre smartphone (appareil de confiance) sans en avoir activé un autre au préalable** ou conservé précieusement la clé secrète utilisée pour activer ce 2FA, par exemple dans un coffre-fort numérique.
Si vous le faites, vous risquez fort d'être bloqué(e) lors d'une prochaine authentification.

- **Ne partagez jamais vos clés secrètes et vos codes TOTP.** Ils sont réservés à un usage strictement personnel.
 L'accès à 2FAS Auth sur votre smartphone, comme d'autres applications génératrices de codes TOTP, peut être protégé par code PIN ou biométrie. Cette protection, pouvant être recommandée, n'est pas exigée.
En cas d'utilisation d'un code PIN, veillez à le conserver précieusement : lui aussi est strictement personnel et il est indispensable pour vous authentifier.
Pour activer cette protection supplémentaire, rendez-vous dans les paramètres de l'application, dans « Sécurité » pour l'application 2FAS Auth.
 - **Vérifiez régulièrement quels sont les moyens de double authentification qui sont associés à votre compte de l'Éducation nationale et actualisez les si besoin.**
 - En supprimant tout 2FA fonctionnant avec un appareil que vous n'avez plus
 - En ajoutant un autre 2FA avec votre nouvel appareil, ou un autre appareil si vous en avez plusieurs qui vous sont propres
 - En donnant un nom plus pertinent à un 2FA
 - En avertissant l'Assistance académique si vous recevez un mail vous notifiant d'un changement de 2FA pour lequel vous n'auriez pas été à l'initiative
-

5. Résolution des problèmes

- **Les codes saisis ne fonctionnent pas.**
Pour rappel, ce code est un code à usage unique généré toutes les 30 secondes, dans la plupart des cas, et donc valable sur cette durée.
Saisissez de nouveau un code à 6 chiffres en prenant celui qui est actuellement indiqué dans l'application génératrice de codes et cliquez sans attendre sur le bouton bleu.
- **J'ai perdu mon téléphone ou il a été volé.**
Si vous avez associé votre compte professionnel à un 2FA fonctionnant avec un autre appareil de confiance, vous pourrez vous authentifier avec cet appareil.
Cependant, nous vous demandons de supprimer sans tarder le 2FA associé à l'appareil perdu ou volé dans l'application « Mon authentification renforcée » accessible à partir de votre portail d'applications académique ou Aréna.
Il est également préférable de prévenir l'Assistance académique de cette perte ou de ce vol d'appareil.

Si vous n'avez pas associé votre compte professionnel à un 2FA fonctionnant avec un autre appareil de confiance, vous devez contacter sans tarder l'Assistance académique pour l'informer de cette perte ou de ce vol et demander la suppression de votre 2FA associé à cet appareil. Vous recevrez ensuite une nouvelle proposition ou demande d'activation de la double authentification. En cas d'obligation alors que vous n'avez plus de smartphone, nous vous invitons à contacter l'Assistance académique pour bénéficier d'une solution alternative.

6. Conclusion

Vous savez désormais vous authentifier avec un second facteur du type code TOTP.
Si vous avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à consulter les autres rubriques proposées dans Mon Aide Numérique ou à consulter la documentation officielle de 2FAS Auth.
L'Assistance académique peut également vous aider dans cette démarche.



Mon Aide Numérique

Tutoriels, FAQs et documentations

Version du document : 1

Dernière mise à jour le : 01-10-2026

<https://monaidenumerique.education.gouv.fr>